

de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Animation sociale

RNCP4383 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	K1206, G1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2018

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur social exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique d'animation sociale :

Il prend en compte le milieu d'appartenance ou d'origine des publics, les valeurs et les rôles qui lui sont liés.

Il apprécie les potentialités des personnes concernées par son action d'animation.

Il définit des modes d'intervention adaptés à son public.

Il encadre les groupes dans le cadre de ses animations.

Il évalue les effets de son animation sur les publics.

2- Il encadre des activités d'animation sociale :

Il conçoit un projet d'animation sociale.

Il participe à la mise en œuvre de partenariats locaux.

Il réalise de manière autonome des animations sociales.

Il met en œuvre des situations facilitant la mise en relation des personnes et des groupes.

Il met en œuvre une action d'animation en vue du développement de l'expression et de la relation sociale.

Il soutient l'émergence de projets à caractère individuel ou collectif.

Il participe à un processus global de maintien des capacités relationnelles et sociales de la personne.

Il participe à un processus de maintien ou de développement de l'autonomie physique et psychologique de la personne ;

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation sociale :

Il participe à la gestion et à la promotion des activités de la structure.

Il communique sur le fonctionnement de la structure qui l'emploie.

Il participe à la mise en place de l'offre d'activités dans le cadre de la structure qui l'emploie.

Il participe à des réunions de travail à caractère interdisciplinaire.

Il participe à des réunions de travail à caractère partenarial.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Mobiliser les connaissances générales liées à l'animation sociale.

Mobiliser les connaissances associées aux différentes personnes concernées par une perte importante d'autonomie.

Analyser les différents publics dans leur environnement.

Choisir des démarches adaptées aux différents publics.

Elaborer un plan d'action pour la conduite d'animation sociale.

Favoriser l'autonomie des personnes dans le groupe.

Réguler le fonctionnement du groupe.

Prévenir les comportements à risques pour l'intégrité des personnes.

Agir en cas de maltraitance dans une action d'animation.

2

Identifier les ressources et les contraintes de l'environnement professionnel.

Concevoir un projet d'animation sociale.

Définir les objectifs du projet d'animation sociale.

Organiser une action d'animation sociale à partir des contraintes et des ressources de l'environnement local.

Travailler dans le cadre d'une équipe interdisciplinaire.

Préparer l'évaluation du projet d'animation sociale.

Mettre en oeuvre une action d'animation sociale.

Maîtriser les conduites professionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'un support d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale.

Maîtriser les conduites professionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'un support d'animation visant le maintien de l'autonomie de la personne.

Evaluer les actions d'animation conduites.

3

Communiquer oralement avec ses interlocuteurs.

Produire les différents écrits de la vie professionnelle.

Constituer une documentation sur un thème de la vie professionnelle.

Contribuer au bon fonctionnement de la structure.

Participer à l'organisation des activités de la structure.

Participer au fonctionnement d'une équipe de travail.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur social exerce son activité principalement au sein de structures privées du secteur associatif (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraites, établissement de soins mentaux, hôpitaux, instituts divers, écoles spécialisées), de collectivités territoriales, d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'Etat.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur Animateur social

Animateur de quartier

Animateur de prévention.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 557 €
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 780
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	64 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/09/2018
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des sports

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.cidj.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4383/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	4 873 €
Coût moyen par dossier	1 624 €
Durée moyenne	366 h
Période	01/2020 – 06/2021

